



PROCÈS VERBAL de la réunion du conseil municipal du 22 octobre 2025

Nombre de conseillers	Date de convocation : 13 octobre 2025
En exercice..... 19	
Présents 14	Date d’affichage : 24 octobre 2025
Votants 16	

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux octobre à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Thierry LOUVEL.

Présents : Thierry LOUVEL, Jean-Pierre CHAUVET, Chantal ETANCELIN, Philippe FERCOQ, Aurélia SAUNIER, Françoise HERVIEUX, Jean-Paul DEVAUX, Lucien HANGARD, Isabelle LOMO, Daniel JOSEPH, Audrey GENDRIN, Caroline LEFEBVRE, Bruno MATTON

Absents excusés : Danielle DESWARTE, Annie MORLET donne pouvoir à Isabelle LOMO, Emmanuel FONTAINE, Céline PATIN, Marine CREVON, Maxime LESECQ donne pouvoir à Bruno MATTON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Mme Aurélia SAUNIER a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

D2025-47 Demande de subvention pour les travaux d'aménagement de sécurité routière en traversée d'agglomération de la RD142 dite Route de Veules-les-Roses

Jean-Pierre CHAUVET rappelle à l'assemblée qu'une étude a été lancée pour la réalisation de travaux d'aménagement de sécurité routière sur la RD142 donnant accès au collège. Il informe l'assemblée que le 25 juin 2025, une présentation du projet par la direction des routes et le conseil départemental a été faite en présence de Séverine Geste, vice-présidente du département, Jérémy Cordonnier de l'agence des routes de Clères, du proviseur du collège, des enseignants sports et d'un représentant de la commune.

Les travaux envisagés comprennent la réalisation de deux plateaux surélevés ainsi que la création et l'élargissement de trottoirs, dans le but d'améliorer la sécurité des usagers et de réduire la vitesse des véhicules. Le premier plateau sera implanté dans le carrefour de la RD142 avec la rue des Faubourgs. Le second plateau sera positionné à la sortie piétonne du collège.

Il sera tenu compte de l'évacuation des eaux de ruissellement par :

- la création d'une traversée de chaussée et la création de bouches d'égout pour limiter l'apport des eaux vers le carrefour de la rue des Faubourgs
- La pose de canalisations au droit des plateaux pour collecter les eaux bloquées au pied des rampants
- Le raccordement des avaloirs du plateau de la rue des Faubourgs au réseau d'eaux pluviales existants, et ceux du plateau côté collège seront connectés au bassin de rétention situé à proximité.

La section comprise entre la rue Maître Halley et le collège sera placée en zone 30km/h.

Ces travaux d'aménagement de sécurité routière sont estimés à 176 042€HT pour la part travaux et 8 350€HT pour la part maîtrise d'oeuvre. Le département pourrait subventionner à hauteur de 30%, ce qui porterait le reste à charge pour la commune à 116 972.50€HT.

M. Philippe FERCOQ arrive en séance à 19h10.

Jean-Pierre CHAUVET précise que ces travaux vont être passés en priorité par le département. De ce fait, les autres projets d'aménagement routier qui avaient été envisagés vont être retardés.

Caroline LEFEBVRE pose la question de l'usage partagé des trottoirs.

Jean-Pierre CHAUVET indique qu'il y aura un sens de circulation.

Caroline LEFEBVRE demande s'il est envisagé la pose de barrières, même basses de type barrière mains courantes ? De même, elle suggère que la sente avant la rue Maître Halley pourrait être balisée.

Audrey GENDRIN signale que des voitures stationnent sur les trottoirs Rue Maître Halley.

Jean-Pierre CHAUVET indique qu'il sera matérialisé par une ligne jaune l'interdiction de stationnement.

Audrey GENDRIN demande que les panneaux STOP soient changés et que le petit bonhomme soit repeint.

Jean-Pierre CHAUVET indique qu'il va demander au service technique de commander de la peinture réfléchissante afin que les Signakids soient repeints

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité le projet d'aménagement de sécurité routière de la RD142 en traversée d'agglomération dite Route de Veules-les-Roses, **AUTORISE** Monsieur le maire à solliciter une aide financière auprès du Département de Seine-Maritime et toutes autres organismes financeurs.

Questions diverses :

Audrey GENDRIN demande où en est l'étude relative à la gestion des eaux pluviales ? Les résultats de cette étude pourraient-ils avoir un impact sur les travaux d'aménagement de sécurité routière envisagés ?

Jean-Pierre CHAUVET répond que le schéma de gestion des eaux pluviales porte surtout sur la rue Maître Halley.

La séance est clôturée à 20h30

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Aurélia SAUNIER

Thierry LOUVEL